

Horaire

	Arrivée des élèves AM	Début des cours AM	Fin des cours PM		Arrivée des élèves PM	Début des cours PM	Fin des cours PM
Précolaire 4-5 ans	7 h 45 - 7 h 55	8 h	11 h 24		12 h 47 - 12 h 57	13 h	14 h 19
Primaire 1 ^{re} à 6 ^e année	7 h 45 - 7 h 55	7 h 58	11 h 30		12 h 43 - 12 h 53	12 h 56	15 h 26
Émergence	Berline	7 h 53	11 h 24			12 h 53	14 h 19
Havre	Berline	7 h 53	11 h 24			12 h 53	15 h 26

Nouveau : 10 min/jour sont ajoutées à l'horaire du primaire afin de permettre du travail en équipe degré/cycle des enseignants. Votre enfant sera donc en congé 14 ½ PM durant l'année selon un calendrier qui vous sera remis à la rentrée. Le SG prendra alors en charge les élèves inscrits ou non.

Récréations au primaire : AM (10 h 05 à 10 h 25) PM (14 h 01 à 14 h 21)

Les élèves voyageant à pied ne sont pas admis avant 7 h 45 le matin et 12 h 43 le midi, car aucune surveillance n'est assurée par le personnel de l'école avant ces heures. L'école ne se tient pas responsable des élèves arrivant trop tôt.

Absences/Retards

Si votre enfant a un rendez-vous, avertir l'enseignant par un billet, mentionner la raison de son absence et aviser également le service de garde.

Si votre enfant est malade ou en retard, prévenir l'école et le service de garde le plus tôt possible par téléphone. En tout temps, vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale.

École : 418 622-7886

Service de garde : 418 622-4927

La ponctualité à l'école est d'abord une responsabilité de parents. **L'élève qui arrive fréquemment en retard ne peut pas profiter au maximum de son temps d'apprentissage. Tout retard pénalise l'enfant, l'enseignant et son groupe-classe.** Les retards sont consignés au dossier de l'élève. Après plusieurs retards, un premier avis vous sera envoyé. Dans le cas où la situation perdure, le titulaire verra à faire un suivi avec les parents et interpellera la direction.

Rendez-vous avec le personnel de l'école

Si vous désirez rencontrer la direction ou un membre du personnel, veuillez prendre rendez-vous. Pour communiquer avec le titulaire de votre enfant ou les spécialistes, nous vous invitons à utiliser le moyen convenu au préalable. En cas d'urgence, communiquez avec le secrétariat.

Tempête ou situations d'urgence

Fermeture en cours de journée

Pour différentes raisons (tempête, bris majeur...) l'école peut être dans l'obligation de fermer avant les heures régulières. Nous suivrons les consignes que vous nous donnerez en début d'année via le formulaire électronique à cette fin pour le départ de votre enfant.

Fermeture pour la journée

Même si le temps peut vous sembler incertain, si aucun avis n'est émis, il faut considérer les activités comme maintenues. La décision de fermer les établissements est annoncée par le Centre de services scolaire, de façon générale entre 6 h et 6 h 30. Voici les quatre sources officielles et fiables d'information :

- Site Internet du Centre de services scolaire (www.csdps.qc.ca);
- Page Facebook du Centre de services scolaire;
- Message téléphonique du Centre de services scolaire (418 666-4666) ou de l'école;
- Courriel envoyé à tous les parents, à l'adresse inscrite au dossier de l'élève (*Attention : vous pourriez retrouver ce courriel dans le dossier indésirable de votre boîte. Il est recommandé de le reclasser comme légitime, en prévision du prochain envoi.*).

Service de garde : il demeure ouvert selon l'horaire habituel. Toutefois, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, la Direction générale pourrait prendre la décision de le fermer. Dans ce cas, l'information sera rendue disponible via les quatre sources officielles d'information

Maladie/Médicaments

Si nous constatons qu'un enfant est malade ou fiévreux à l'école, nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou une personne déjà identifiée sur la fiche urgence santé.

Si votre enfant est atteint ou présente des symptômes d'une **maladie contagieuse** (Covid-19, streptocoque, varicelle, 5^e maladie, etc.) **ou parasitaire** (pédiculose, gale, etc.), **vous devez aviser l'école obligatoirement et le plus rapidement possible.**

IMPORTANT : Médicaments

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans que le parent n'ait complété la feuille d'autorisation d'administration de médicament et sans autorisation médicale. Le médicament devra obligatoirement être dans son contenant d'origine et accompagné d'une ordonnance médicale au nom de l'enfant. L'étiquette de la pharmacie en fait foi. Pour la sécurité de tous, la médication doit être remise en main propre par un parent à un intervenant de l'école et ce, accompagné du formulaire. Le formulaire est disponible au secrétariat, au service de garde ainsi que sur le site Internet de l'école.

Cas d'urgence (blessure, accident)

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur la gravité, nous communiquerons avec vous ou une personne déjà identifiée pour venir chercher l'enfant.

S'il est impossible de vous joindre immédiatement et que la blessure nécessite la venue de l'ambulance, nous en ferons la demande. Dans une telle situation, il est très important que nous puissions tout de même

ensuite vous joindre ou joindre une personne responsable de l'enfant en votre absence. Cette personne doit être identifiée sur la fiche urgence santé. **Il est important de nous aviser de tout changement de numéros de téléphone en cours d'année.**

Pour toute particularité liée à des besoins de santé de votre enfant, nous vous demandons un avis écrit formel de votre part ou celle d'un spécialiste de la santé.

Arrivées et départs des élèves

Comme tous les élèves doivent obligatoirement circuler par les portes de la cour arrière et non par les portes principales de l'école (portes 1), veuillez noter qu'une zone du boulevard Cloutier est réservée au débarcadère des autobus et une zone de Paul-Comtois pour les berlines des classes spécialisées. Nous vous demandons aussi de vous stationner en dehors des zones piétonnières pour la sécurité de nos brigadiers. **En tout temps, prêtez attention à la signalisation afin d'assurer la sécurité de tous.**

Circulation dans l'école

Seule la porte d'entrée principale (portes 1) de chacun des bâtiments demeure accessible pendant les heures de classe.

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs et parents doivent se présenter au secrétariat dès leur arrivée à l'école. Il est interdit de circuler dans l'école sans autorisation.

Il est demandé aux parents de ne pas accompagner leur enfant dans la cour d'école à leur arrivée et à leur départ aux heures régulières.

Les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde doivent quitter les terrains de l'école dès la fin des cours. En dehors des heures du service de garde, la cour redevient disponible à tous. La sécurité et le respect y demeurent néanmoins une priorité.

Vouvoiement

À l'école, le vouvoiement est encouragé pour favoriser l'acquisition de bonnes habitudes de respect et de la vie en société.

Collation santé « NOUVEAU »

Une politique de saines habitudes alimentaires est en vigueur au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries et nous croyons en l'importance de telles pratiques pour la santé de nos jeunes.

- C'est pourquoi les enfants doivent apporter une **collation « santé »** ***sans arachides ni noix.** **Aucune friandise n'est permise, ce n'est pas un repas et elle doit être ajustée à l'autonomie de l'enfant.** ***IMPORTANT :** *Certains enfants présentent des allergies sévères à certains produits dont les arachides et noix. Il est de votre responsabilité de vous assurer que celle de votre enfant n'en contient pas.*
- La **gomme** est strictement **interdite** dans la cour et à l'intérieur de l'école.
- Chaque enfant doit avoir sa propre collation. Les échanges sont interdits.
- Une gourde d'eau est fortement recommandée.

Des collations spéciales seront remises à l'école lors de deux fêtes au cours de l'année. Ces fêtes seront déterminées par l'équipe-école.

Tenue vestimentaire

- **Elle doit être adaptée au contexte du milieu scolaire.** Les élèves doivent être vêtus décemment et proprement.

- Elle ne doit pas être porteuse de messages violents, vulgaires et agressifs.
- Elle doit être confortable et permettre à l'élève d'exercer efficacement son rôle.
- Le port du couvre-chef est toléré aux heures d'entrée et de sortie ainsi qu'aux récréations. En d'autres temps, il se retrouve sur le crochet.
- **L'élève ne circule jamais dans l'école sans chaussures. L'enfant doit avoir en tout temps, des chaussures d'extérieur (bottes en hiver et souliers d'extérieur) et des souliers d'intérieur.**
- Les chaussures doivent être adaptées aux jeux donc protéger les orteils et être maintenues par une courroie au talon s'il s'agit de sandales.
- En cas de pluie, l'enfant doit porter des chaussures adéquates et des vêtements de pluie.
- En présence de neige, le port des bottes, de manteau et des pantalons de neige est obligatoire. Nous vous demandons d'attendre le message de l'école avant de permettre à votre enfant de venir à l'école sans les bottes et les pantalons de neige puisque la cour d'école est enneigée plus longtemps que les trottoirs.

Pour le cours d'éducation physique l'élève a besoin de :

Préscolaire et 1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycles
<p>Les élèves doivent être habillés pour faire leur cour d'éducation physique dès leur arrivée le matin, car il n'y aura pas de changements de vêtements au vestiaire. (Vêtements confortables et adéquats pour le sport et espadrilles à semelles ne marquant pas le plancher).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sac en tissus ; • Culottes courtes ou pantalon de sport ; • Chandail à manches courtes ; • Espadrilles à semelles ne marquant pas le plancher.

Jouets et autres objets personnels

Tous les objets personnels tels que jeux, matériel électronique et objets de valeur sont strictement défendus à l'école, sauf lors d'activités spéciales autorisées par l'enseignant ou l'éducateur. Après avertissement, l'école pourrait confisquer l'objet pour une période à déterminer. L'école ne se tient pas responsable des objets perdus, volés ou brisés. Il est strictement défendu de vendre ou d'échanger des objets.

Bris et perte de matériel

Lorsque votre enfant brise ou perd le matériel que l'école met à sa disposition, nous vous demanderons un remboursement.

Bibliothèque

S'il y a un retard de retour de volume, vous recevrez un avis par l'intermédiaire de votre enfant.

Le montant d'un volume détérioré ou perdu sera exigé aux parents pour son remplacement. Le transport des livres doit toujours se faire dans un sac d'école.

Devoirs et leçons

Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. C'est pourquoi **la collaboration des parents est essentielle.**

Moyens de locomotion récréatifs (vélos, planches à roulettes, trottinettes, etc.)

Les vélos doivent être cadenassés sur un des supports à vélos placés aux entrées de la cour d'école. Il est strictement interdit de circuler avec des moyens de locomotion récréatifs dans la cour d'école ou dans l'école.